

3e semaine de grève des travailleurs du chantier du métro d'Alger*

- Luttés sociales en Algérie -

Date de mise en ligne : lundi 17 décembre 2012

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Le collectif des travailleurs ne comprend pas le silence du ministère des Transports et l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) à laquelle est affilié le syndicat.

« *Nous avons demandé à rencontrer le secrétaire général de l'UGTA, en vain* », a indiqué le représentant des travailleurs, précisant avoir rencontré des responsables du bureau local de l'UGTA d'Alger. Au bout de trois semaines de grève, deux réunions avec l'employeur ont été tenues au cours de la semaine dernière, mais sans résultats probants. L'entreprise portugaise a demandé aux travailleurs de reprendre le service sans garantir la satisfaction de la plateforme de revendications.

« *Nous tenons à la satisfaction totale de nos doléances et l'obtention de garanties formelles de la part de l'employeur pour reprendre le service* », a insisté le syndicaliste, mettant en avant la nécessité d'assurer aux travailleurs les conditions de sécurité et d'hygiène. Il citera les cas des trois personnes décédées et des six autres qui ont été touchés par des tumeurs ainsi que ceux devenus asthmatiques.

Pour ces cas précis, déplore-t-il, l'entreprise s'est limitée à leur adresser des fins de contrat sans les indemniser. Le débrayage auquel ont répondu l'ensemble des travailleurs aura des répercussions sur le report du délai de livraison, prévue en 2015.

(...)

L'entreprise Zagope, qui a imposé un rythme de travail difficile à supporter, est dénoncée par les travailleurs tenant à bénéficier d'une compensation financière des nombreuses heures de travail supplémentaires, non prises en compte. Les grévistes demandent la réintégration de leurs 78 collègues licenciés abusivement et que Zagope compte remplacer en majorité par de nouveaux employés.

En dépit de la réintégration inconditionnelle des personnes licenciées abusivement, la plateforme de revendications porte sur l'indemnité de fin de contrat, la révision à la hausse des différentes primes, la revalorisation de la rémunération des jours de travail durant les samedis, l'application des clauses contractuelles relatives aux heures de travail supplémentaires.

*** Source : extraits d'un article de Karima Sebai du Temps d'Algérie du 15 décembre 2012**